

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 1^{er} OCTOBRE 2013**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, premier jour du mois d'octobre deux mille treize, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Gilles Dolbec, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, M. André Bergeron, maire de Saint-Alexandre, M. Michel Surprenant, maire de Saint-Sébastien, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Également présentes : Mme Caroline Roberge, aménagiste et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Gilles Dolbec.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1594-10-13 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant, appuyée par le conseiller régional M. André Bergeron,

IL EST RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- 1.- Ajout du point 1.1.1 D) : Projet de règlement 491;
- 2.- Ajout du point 2.1.10 : Portefeuille d'assurances collectives : Confirmation
- 3.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1595-10-13 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du Comité administratif tenue le 6 septembre 2013 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

1.0 URBANISME

1.1 Schéma d'aménagement et de développement

CAPV2013-10-01

1.1.1 Modifications

A) Adoption du règlement 487

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à adopter le règlement 487 modifiant le schéma d'aménagement et de développement, lequel vise une modification de la cartographie de la plaine inondable du secteur Bellerive et Kelly à Saint-Jean-sur-Richelieu de même que les normes de remblai le long des cours d'eau dans le cadre de la réalisation de travaux d'entretien, d'aménagement et de nettoyage.

B) Adoption du règlement 488

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à adopter le règlement 488 modifiant le schéma d'aménagement et de développement. Il s'agit d'un règlement de remplacement du règlement 485 en ce qui a trait à l'agrandissement du périmètre urbain de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

C) Adoption du règlement 489

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à adopter le règlement 489 modifiant le schéma d'aménagement et de développement. Il s'agit d'un règlement de remplacement du règlement 485 en ce qui a trait à l'affectation industrielle située dans le périmètre urbain de Saint-Jean-sur-Richelieu.

D) Adoption du projet de règlement 491

Les membres du Comité administratif recommandent d'entamer une procédure de modification du schéma d'aménagement et de développement en ce qui a trait à 2 dossiers de dérogation en plaine inondable soit, dans le secteur de la 13^e Avenue et de la rue Ménard situées à Sainte-Anne-de-Sabrevois afin de permettre la finalisation des travaux d'asphaltage et le projet d'aménagement d'une piste cyclable, stationnement, etc., près du quai Ryan situé dans la même municipalité.

1.1.2 Divers

A) Modifications au poste de géomaticien

Les membres du Comité administratif recommandent de modifier le poste de géomaticien de sorte à le fixer à 35 heures/semaine au taux horaire de 24,42\$.

B) Engagement au poste de géomaticien

Le directeur général soumet qu'une trentaine de curriculum vitae ont été acheminés suite à l'appel de candidatures pour combler le poste de géomaticien. Les recommandations suite à l'analyse des curriculum vitae et les entrevues seront formulées préalablement à la prochaine séance régulière.

C) Fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la rivière Richelieu et des milieux humides associés - Demande de prêt

Les membres du Comité administratif ne peuvent accepter ni recommander la demande de prêt sans intérêt formulée par le maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois relativement au projet déposé en vue de l'obtention d'une aide financière du Fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la rivière Richelieu et des milieux humides associés.

D) Acquisition d'orthophotos 2014 - Autorisation

1596-10-13 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, Appuyée par le conseiller régional M. André Bergeron,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'acquisition d'orthophotos 2014 réalisées par l'Agence de géomatique de Géomont, le tout pour un montant de 4 776,91\$;

CAPV2013-10-01

Résolution 1596-10-13 - suite

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

E) MDDEFP - Autorisations relatives aux édifices à logements

Le directeur général dépose les nouvelles pratiques du MDDEFP à l'égard de l'application du Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement suite au jugement rendu par la Cour d'appel du Québec dans lequel elle conclut que la construction d'une tour à condominiums, située en plaine inondable et faisant l'objet d'une autorisation municipale, est exemptée de l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Le tout est déposé pour information.

1.2 Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

1.2.1 Modifications

A) Tableau synthèse

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une nouvelle version du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie avec les modifications apportées relativement aux visites de prévention incendie échelonnées sur 9 ans au lieu de 7 ans pour le territoire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu de même que les adaptations relatives aux ententes d'entraide.

B) Consultation publique

Les membres du comité administratif recommandent la tenue de la consultation publique le 28 octobre 2013 à compter de 18h00 en la salle du conseil de la MRC du Haut-Richelieu.

C) Nomination des membres

Les membres du comité administratif suggèrent qu'ils tiennent la séance de consultation publique relative aux modifications apportées au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.

1.2.2 Étude sur les télécommunications - Séance de travail

Les membres du comité administratif recommandent la tenue d'une séance de travail suite au dépôt de l'étude sur les télécommunications. La date sera fixée préalablement à la séance ordinaire du conseil du 9 octobre 2013.

2.0 FONCTIONNEMENT

2.1 Finances

2.1.1 Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 9 octobre prochain.

2.1.3 Opération Nez rouge du Haut-Richelieu, édition 2013 - Aide financière

1597-10-13 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu autorise le versement d'une somme de 200\$ à titre de contribution financière de la MRC du Haut-Richelieu dans le cadre d'Opération Nez rouge du Haut-Richelieu, édition 2013;

CAPV2013-10-01

Résolution 1597-10-12 - suite

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2.1.3 Remboursement partiel de la TVQ

Le directeur général soumet qu'à compter de 2014, la MRC du Haut-Richelieu aura droit au remboursement partiel de la TVQ payée soit 62,8%.

2.1.4 Dépôt du rapport semestriel et des états comparatifs

Le directeur général soumet que le rapport semestriel et des états comparatifs seront déposés aux membres du Conseil le 9 octobre prochain, conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

2.1.5 Règlements d'emprunt 368 et 437 - Confirmation de réalisation complète

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à confirmer au MAMROT la réalisation complète de l'objet des règlements d'emprunt 368 (SPEC 200 000\$) et 437 (Acquisition de bacs 400 000\$).

2.1.6 Prévisions budgétaires 2014

A) Séance de travail

Les membres du Comité administratif recommandent que les séances de travail pour l'analyse des prévisions budgétaires 2014 se tiennent le 6 novembre 2013 à 18h30 pour les parties I, II, IV, V et VI et à 16h30 pour la partie III.

B) Organismes régionaux - Rencontre

Les membres du Comité administratif recommandent que les représentants de Tourisme Saint-Jean-sur-Richelieu et Région et du Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD) rencontrent les membres du conseil pour présenter leur budget 2014 et ce, à compter de 18h30 le 6 novembre prochain.

2.1.7 MTQ - PISRMM

Le directeur général soumet que le ministère des Transports a instauré un Plan d'intervention de sécurité en milieu municipal (PISRMM) auquel la MRC est admissible pour l'obtention de subvention. Les travaux relatifs au PIIRL étant entamés, les membres analyseront ultérieurement s'il y a lieu de formuler une demande d'aide financière dans le cadre de ce nouveau programme du MTQ.

2.1.8 Tarifs d'impression de plans

1598-10-13 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu établisse qu'à compter des présentes, les nouveaux tarifs d'impression de plans seront :

- 2,00\$ du pied carré pour les plans couleur
- 0,15\$ du pied carré pour les plans noir et blanc

ADOPTÉE

2.1.9 Indicateurs de gestion 2012

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution prenant acte du dépôt des indicateurs de gestion 2012.

CAPV2013-10-01

2.1.10 Portefeuille d'assurances collectives - Confirmation

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à confirmer l'adhésion de la MRC du Haut-Richelieu au regroupement de l'UMQ pour requérir les services d'assurances collectives pour ses employés et au contrat qui a été octroyé à la SSQ Groupe financier à la suite d'un appel d'offres public. Il est mentionné qu'une réduction de 14% de la prime pour la première année a été accordée dans le cadre de ce contrat.

2.2 Fonctionnement - Divers

2.2.1 Demandes d'appui

A) Ville de Warwick - Servitude de nonaccès des routes du MTQ

Les membres du comité administratif réfèrent à la plénière l'analyse de la demande d'appui de la ville de Warwick afin de ne pas tenir compte de la plus-value dans le cas de la levée de servitude de nonaccès des routes appartenant au MTQ.

B) Ville de Chambly - Loi sur la fiscalité municipale

Les membres du comité administratif suggèrent de laisser à chaque entité municipale responsable d'établir le rôle d'évaluation, la façon d'identifier les résidences hébergeant les femmes victimes de violence conjugale.

3.0 COURS D'EAU

3.1 Rehaussement de la Route 202

Les membres du comité administratif recommandent d'adresser une résolution demandant au MTQ de rehausser la Route 202 puisque cette dernière constitue une digue entre le lac Champlain et le réseau hydrique de la station de pompage Lamoureux.

4.0 VARIA

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1599-10-13 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 1^{er} octobre 2013.

ADOPTÉE

Gilles Dolbec,
Préfet

Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier